

Références réglementaires :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Demande de dérogation pour maintien de l'agrément du GAEC en fonctionnement unipersonnel temporaire

Article L323-7 alinéa 2 et articles R323-10, R323-31-2 et R323-32 du Code rural et de la pêche maritime

Décret 2015-215 du 25 février 2015 d'exploitation en commun et portant dive		dalités d'agrément des groupements agricoles glementaires
A la suite de la sortie de Mme/M_et conformément à l'article L 323-12 du GAEC	du Code Rural, je sollicite un (N°PACAGE : 014	à la date du, le dérogation pour un maintien de l'agrément) en fonctionnement uni-personnel :
demande initiale de 12 mois,		
demande de renouvellement de 12	mois maximum à compter du	ı, soit jusqu'au
Je m'engage à informer la DDTM de t de ces 12 mois.	toute évolution de ma situation	on et dans tous les cas, 4 mois avant le terme
À ce jour, mon projet est le suivant :		
recherche d'un associé,		
☐ transformation en une autre forme	sociétaire prévue le	,
arrêt d'activité prévu le		
Détail du projet :		
:0		
Au terme de cette échéance, la formati du GAEC.	on spécialisée GAEC de la C	CDOA pourra prononcer le retrait d'agrément
Fait à, le		
Signature:		

DDTM du Calvados 10 boulevard général Vanier - CS 75224 14 0052 CAEN Cedex 4 Tél. 02 31 43 15 00 - fax 02 31 44 59 87

horaires d'ouverture : 9h - 11h45 /13h30 - 16h30 sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés

courriel: ddtm@calvados.gouv.fr internet: http://www.calvados.gouv.fr